## REQUÊTE EN AUTORISATION SOUMIS A LA LVVE

FORMULAIRE G: DEMANDE D'AUTORISATION POUR CRIEUR OCCASIONNEL OU PERMANENT

Catégorie de la demande :

Sous-catégorie de la demande :

Exploiter un commerce

Crieur occasionnel ou permanent

## REMARQUE PRÉLIMINAIRE IMPORTANTE

Toute vente volontaire aux enchères publiques doit être préalablement autorisée par la Direction de la police du commerce et de la lutte contre le travail au noir, à la demande de l'huissier requis d'y procéder.

L'huissier indique au département les nom, prénom et adresse du vendeur, ainsi que la nature des objets à vendre, et lui communique au besoin les documents et attestations nécessaires à l'examen de la requête.

L'attention des requérants est attirée sur le fait que la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir n'accepte et ne traite que la requête complète munie de toutes les pièces requises.

La requête en autorisation est valablement déposée, lorsqu'elle est faite au moyen du présent formulaire dûment rempli, signé et comporte toutes les pièces nécessaires à son examen. La requête <u>ne réalisant pas ces conditions est, systématiquement, retournée au requérant, sans fixation d'un délai pour la compléter.</u>

Le traitement de la demande donnera lieu à la perception d'un émolument.

	éro de l'autorisation à renouveler :	
Type d'autorisation demandée		
☐ Crieur occasionnel		
☐ Crieur permanent (personne suisse ou au bénéfice du permis d'établissement - C )		
Pour un crieur occasionnel, préciser les dates de la vente aux enchères :		
Date de début de la vente (jour/mois/année) : Heure : h		
Date de fin de la vente (jour/mois/année) :		
REQUÉRANT (personne déposant la présente requête)		
☐ Madame ☐ Monsieur		
Nom :	Prénom :	
Nom de naissance :	Date de naissance :	
Adresse		
	Numéro :	
Complément de rue :	NPA :	
Localité :		
Canton :	Pays :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :	
E-mail:		
2. ENTREPRISE		
Numéro IDE :		
Raison sociale nom :		
Complément raison sociale :		
Nature juridique		
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Société anonyme (SA)	
,	Société en commandité ☐ Société simple	
<ul><li>□ Entreprise individuelle</li><li>□ Fondation</li><li>□</li></ul>	Association	

<u>Adresse</u>		
Rue :	Numéro :	
Complément de rue :		
NPA:	Localité :	
Canton :	Pays :	
Téléphone fixe :	Fax :	
E-mail :		
Site internet : https://		
3. CRIEUR		
☐ Madame ☐ Monsieur		
Nom :	Prénom :	
Nom de naissance :		
Date de naissance (jour/mois/année) :		
<u>Adresse</u>		
Rue :	Numéro :	
Complément de rue :		
NPA:	Localité :	
Canton :	Pays :	
Téléphone fixe :	Fax :	
E-mail :		
Nationalité :	Type de permis de travail :	
Date de validité permis de travail (jour/mois/ann	iée) :	
4 LIFLI DIACTIVITE		
4. <u>LIEU D'ACTIVITE</u>		
Pour un crieur occasionnel, veuillez saisir le lieu de la vente aux enchères.		
<u>Lieu de vente</u> (une seule coche possible)		
☐ Salle ☐ Ministère		
Rue :	Numéro :	
Complément de rue :		
NPA :	Localité :	
Canton:	Pays:	

#### **REMARQUES IMPORTANTES**

La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir doit être en possession de l'original de la présente requête <u>munie de toutes les pièces listées ci-dessous</u>. Elle peut être déposée au guichet de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (Rue de Bandol 1, 1213 Onex – 1<sup>er</sup> étage) ou transmise par voie postale.

# 5. <u>LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA REQUÊTE</u>

### A) Pièces relatives au crieur

- 5.1 Copie de la pièce d'identité
- 5.2 Copie du **permis de séjour d'établissement ou du permis de travail** autorisant l'exercice d'une activité lucrative à Genève<sup>1</sup>
- 5.3 Extrait du **casier judiciaire suisse** original et daté de moins de trois mois avant le dépôt de la requête<sup>2</sup>
- 5.4 Extrait du **casier judiciaire du pays de domicile** original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête<sup>3</sup>

\*\*\*

L'attention des requérants est attirée sur le fait que la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir peut en outre :

• ordonner la production de tout document ou pièce complémentaire lui permettant d'établir si les conditions d'octroi de l'autorisation sollicitée sont remplies

Le dossier n'est réputé être complet qu'à réception des pièces complémentaires requises par la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

En outre, la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir est habilité à percevoir un émolument pour l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter, prévu par la loi, après dépôt de la requête, et à différer l'examen de celle-ci en cas de non-paiement. L'émolument reste acquis à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir en cas de retrait ou rejet de la requête.

Pièce à produire uniquement si le crieur n'est pas de nationalité suisse et qu'il s'agit d'un crieur permanent.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pièce à produire s'il s'agit d'un crieur permanent ou s'il s'agit d'un crieur occasionnel domicilié en Suisse.

Pièce à produire uniquement si le crieur est domicilié hors de Suisse.

**Crieur** 

## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Par sa signature, <u>le requérant atteste sur l'honneur que les informations contenues dans le présent formulaire, ainsi que les pièces produites, sont exactes et conformes à la réalité.</u> Toute information indiquée de manière volontairement erronée à la Direction de police du commerce et de lutte contre le travail au noir pourra remettre en cause la validité de l'autorisation délivrée.

Lieu :	Date:
Lieu	Date:

Nom et prénom : ...... Signature : .....